

CONF/PLE(2019)SYN1

**RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES OING  
PROJET DE CARNET DE BORD  
Mercredi 10 avril 2019**

**1. Ouverture de la réunion par Anna Rurka, Présidente de la Conférence des OING**

Dans son allocution d'ouverture, la Présidente, Anna Rurka, a insisté sur les graves crises politique et économique auxquelles le Conseil de l'Europe était confronté. Elle a brièvement présenté les faits marquants de la session, dont l'échange de vues entre les OING et les candidats au poste de Secrétaire Général(e) du Conseil de l'Europe.

**2. Désignation du rapporteur de la réunion : Richard Pirolt**

**3. Ordre du jour**

L'ordre du jour a été adopté une fois les dates et les heures des séances plénières corrigées.

**4. Carnet de bord de la réunion du 29 juin 2018**

Le carnet de bord a été adopté à l'unanimité.

**5. Présentation du [rapport d'activité 2018 de la Conférence des OING](#)**

Anna Rurka a félicité tous les membres des OING à tous les niveaux (Commission permanente, commissions thématiques et groupes de travail) de leurs contributions substantielles. Pour la deuxième fois au cours du mandat actuel, un effort était fait pour suivre et exécuter le plan d'action. L'année 2018 a été éprouvante et la Présidente a mis en évidence la diversité des activités et des sujets, tous du plus haut intérêt pour la Conférence des OING et le Conseil de l'Europe dans son ensemble. Elle a aussi attiré l'attention sur la contribution à la réforme du système de mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, en particulier les travaux du comité directeur, très important pour la société civile. La liberté d'association était une priorité fondamentale. Des ONG dans plusieurs États membres faisaient face à des lois restrictives et à des évolutions inquiétantes.

Le rapport d'activité de 2018 a été adopté à l'unanimité.

**6. Présentation du nouveau [Code de conduite de la Conférence des OING](#)**

L'élaboration du projet de code a pris plus d'une année. Le projet actuel était une nouvelle version du code, révisé après des discussions en plénière en juin 2018. La nécessité de disposer d'un code de conduite était apparue à la suite des problèmes de corruption observés au sein de l'Assemblée parlementaire il y a plus de deux ans. Le GRECO avait par la suite été invité à élaborer des recommandations pour la Conférence des OING concernant son propre mécanisme de régulation du risque de corruption.

En réponse à un questionnaire envoyé après consultation de la Conférence des OING réunie en plénière en juin 2018, plus de 100 propositions de modifications/amendements ont été faites.

Si toutes les suggestions n'avaient peut-être pas été prises au pied de la lettre, leur esprit avait été pris en compte par un libellé plus juridique. Il allait sans dire que des améliorations pouvaient toujours être apportées, mais il était capital que la Conférence des OING adopte le code, car elle devait posséder une certaine stabilité et disposer des instruments juridiques pertinents.

Le document présenté à la Conférence des OING pour adoption avait été approuvé par la Commission permanente le 21 janvier 2019.

À l'issue d'un débat, le Code de conduite a été adopté à la majorité, avec deux abstentions sans aucune voix contre.

Des remerciements particuliers ont été adressés aux membres du groupe de rédaction pour l'ardeur au travail dont ils avaient fait preuve pendant deux ans.

**7. Recommandation de la Conférence des OING relative au droit à un logement décent pour tous, présentée par la Commission droits humains**

Motivation : la Conférence des OING avait organisé, le 17 octobre 2017, un séminaire sur le logement décent qui a notamment donné lieu à ce projet de recommandation.

Miguel Cabral a présenté la recommandation qu'avait approuvée la Commission droits humains. La recommandation a été adoptée avec deux modifications mineures et deux abstentions sans aucune voix contre. Les modifications seront insérées.

**8. Recommandation de la Conférence des OING relative à la pauvreté et à la précarité des étudiant.e.s en Europe, présentée par la Commission éducation et culture**

Une aide financière et un logement décent étaient essentiels pour les étudiant.e.s. La pauvreté étudiante était souvent négligée, n'étant pas relayée par les médias. Le réseau ESAN avait organisé un atelier sur le sujet et les données montraient que les conditions de vie de nombreux étudiants étaient inacceptables. D'après les statistiques d'EUROSTAT, 84 millions de personnes (17 % de la population de l'UE) vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Le nombre d'étudiant.e.s pauvres allait augmenter presque automatiquement, 50 % d'entre eux étant financés par leurs familles. D'après des recherches menées par l'université de Hanovre, 35 % des étudiant.e.s devaient chercher un emploi rémunéré pendant leurs études.

Commentaires : trois observations et modifications mineures ont été proposées. La recommandation a été adoptée avec les modifications mineures sans aucune voix contre et avec trois abstentions. Les modifications seront insérées.

**9. Présentation des délégué.e.s de la jeunesse de la Conférence des OING, sélectionné.e.s pour l'année 2019**

Depuis la réforme de la Conférence des OING en 2018, la participation des jeunes aux travaux de la Conférence est jugée nécessaire et prioritaire. Le Bureau s'efforce depuis 2015 de faire de la Conférence des OING un organe intergénérationnel. A cette fin, l'Association OING-Service a accepté de financer la participation de jeunes (jeunes candidat.e.s) aux activités de la Conférence des OING en 2019.

Les jeunes ont été sélectionnés parmi les membres des OING en partenariat avec le Service de la jeunesse et le Conseil consultatif pour la jeunesse du Conseil de l'Europe.

Sur 100 demandes, 30 jeunes ont répondu aux conditions requises. Les demandes ont été classées sur une échelle de 0 à 10 et évaluées par Annelise Oeschger, Anne Kraus, Rares Craiut et trois membres du Conseil consultatif pour la jeunesse. Six personnes ont été choisies pour être déléguées de la jeunesse et participeront aux deux sessions de 2019. La procédure de sélection était désormais en place pour l'année prochaine.

#### **10. Discussion sur le rôle et la position des ONG au sein du Conseil de l'Europe, suivi de la Conférence de Varsovie**

Anna Rurka a rappelé qu'en 2014 le Comité des Ministres avait discuté du rôle et de la contribution des OING au Conseil de l'Europe. Par l'intermédiaire de son Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM), il a suivi de près les activités de la Conférence des OING.

En 2015, la présidente du GR-DEM avait recommandé au secrétariat de consulter les OING sur des mesures pratiques à même de renforcer l'interaction avec le Comité des Ministres. Certains changements avaient ainsi été apportés, comme l'invitation faite à la Présidente de la Conférence d'informer le GR-DEM des résultats des sessions de la Conférence, l'échange annuel de vues entre la Présidente et les Délégués des Ministres et la participation des représentations permanentes à la réunion plénière de la Conférence des OING pour discuter de la situation des ONG dans les États membres. À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe, la Pologne avait proposé d'organiser un séminaire à Varsovie sur le rôle et la place des ONG au Conseil de l'Europe. La Finlande, qui présidait alors le Comité des Ministres, le Secrétaire Général et la Conférence des OING elle-même avaient appuyé cette initiative.

L'accueil ménagé à Varsovie au nom du gouvernement, du ministre polonais des Affaires étrangères et du doyen de l'université de Varsovie a été chaleureux. Des représentants de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et de l'OSCE/BIDDH ont été invités à intervenir pour comparer les mécanismes participatifs existants à d'autres niveaux européens et intergouvernementaux.

Annelise Oeschger a souligné l'engagement d'Anna Rurka, profitant de la tenue de la Conférence. Elle a aussi remercié le Secrétariat et Mary-Ann Hennessey de leur appui remarquable à la Conférence des OING.

Dans le cadre du débat sur la participation des ONG au Conseil de l'Europe, le représentant de l'Association européenne des institutions d'éducation non formelle des enfants et des jeunes (EAICY) a annoncé que l'EAICY renonçait à son statut participatif auprès du Conseil de l'Europe à la suite d'une décision prise pendant son Assemblée générale de 2018. Cette décision était motivée par une modification de son statut et la volonté de se rapprocher de Bruxelles et des institutions européennes qui pourraient financer ses activités.

#### **11. Point d'information sur le travail du Groupe de rédaction en charge de propositions relatives au Règlement, ou autres dispositions statutaires de la Conférence des OING**

Christoph Spreng a rendu compte d'une année de travail consacrée à la révision du Règlement en mettant en évidence deux grands aspects :

- la bonne gouvernance éthique, l'adéquation au but recherché ;
- l'efficacité opérationnelle.

Un questionnaire comportant quatre questions fondamentales a été envoyé aux OING. Les informations ont été résumées et la version intégrale a été présentée à la Commission permanente en janvier 2019. Le rapport à mi-parcours est disponible en ligne depuis le 6 février. Christoph Spreng a souligné que les informations en retour avaient mis en évidence la nécessité

d'une réorganisation et d'une réflexion approfondie. Le Règlement sera joint au Code de conduite.

Anna Rurka a remercié le groupe de rédaction. Il était important de donner à la Conférence des OING une bonne base administrative et de montrer à la nouvelle Secrétaire Générale que la Conférence pourrait être plus efficace.

**12. Présentation du projet de la Conférence des OING et de la Direction générale de la démocratie sur le renforcement de la liberté d'association dans les États membres du Conseil de l'Europe**

*Point non examiné.*

**13. Point d'information sur la Recommandation CM/Rec (2019)1 du Comité des Ministres aux États membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme – Caterina Bolognese, cheffe de la Division égalité de genre, Anne Nègre**

Anne Nègre a remercié Caterina Bolognese, car la nouvelle recommandation était importante pour beaucoup ; l'intelligence artificielle transformait les processus décisionnels, elle faisait désormais partie de notre vie quotidienne et modifiait nos droits. Les travaux de recherche avaient montré que généralement l'intelligence artificielle n'était pas neutre du point de vue du genre de sorte que l'égalité de genre n'était aujourd'hui pas réalisée dans les algorithmes. De plus, seulement 15 % environ des programmeurs étaient des femmes, ce qui expliquait la différence de salaire entre les femmes et les hommes. L'intelligence artificielle reproduisait l'exclusion des personnes vulnérables, et pas seulement des femmes. À titre d'exemple, Anne Nègre a mentionné les stéréotypes dans le classement des photos par catégorie sur Google.

Le mouvement #Metoo luttait contre le harcèlement sexuel, mais il y avait encore beaucoup de sexisme au parlement, la lutte contre la violence domestique se poursuivait et des experts expliquaient l'idéologie du genre. Le Conseil de l'Europe avait compris la nécessité d'une recommandation pour lutter contre les stéréotypes sexistes et le texte a été adopté à l'unanimité le 27 mars 2019.

Caterina Bolognese s'est remémorée l'année 2016, année où le Conseil de l'Europe a tenu à Berne une conférence sur la lutte contre le discours de haine sexiste. Puis, en 2017, le mouvement #Metoo a pris une ampleur sans précédent et est devenu une priorité absolue au Conseil de l'Europe. La recommandation était une chose, mais il fallait créer un système de pression par les pairs et de ce fait, la société civile était nécessaire.

La recommandation énonçait des mesures destinées aux gouvernements pour s'attaquer au sexisme dans le langage, les médias sociaux, l'intelligence artificielle, le discours de haine et dans les secteurs public et privé.

**14. Point d'information d'OING-Service –Annelise Oeschger, Heleen Jansen**

Après quelques informations données par la Présidente et la trésorière d'OING-Service, Anna Rurka a remercié l'association d'avoir été présente toute la semaine et d'avoir organisé le dîner de jeudi.

**15. Date de la prochaine réunion : vendredi 12 avril 2019**